



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingtième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix à seize heures trente minutes (20-04-2010 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 3

Monsieur Alain Lapierre agit à titre de directeur général et secrétaire trésorier,

Sous la présidence de madame Laurence Méthot, préfet de la MRC de Sept-Rivières et mairesse de la Ville de Port-Cartier.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 31.

N^o 2010-04-061 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 20 avril 2010 tel que présenté et en laissant l'item «Affaires nouvelles» ouvert".

N^o 2010-04-062 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 30 MARS 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 30 mars 2010 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

- 1 Nomination de monsieur Jean Masse en remplacement, au besoin, de monsieur Serge Lévesque, maire de la Ville de Sept-Îles.

N° 2010-04-063 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 20 AVRIL 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 20 avril 2010, au montant de 78 750,68 \$". (Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

N° 2010-04-064 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU TNO LAC-WALKER AU 30 MARS 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 20 avril 2010 au montant de 29 606,30". (Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

N° 2010-04-065 **ACCEPTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2009 DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le rapport financier de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, tel que préparé par la firme comptable SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE." (Voir Annexe "C")

No 2010-04-066 **ACCEPTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2009 DE LA MUNICIPALITÉ TNO/LAC-WALKER**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le rapport financier de la Municipalité TNO/Lac-Walker, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, tel que préparé par la firme comptable SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE."
(Voir Annexe "D").

N° 2010-04-067 **EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE POUR LE POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE DE L'ÉCOPATROUILLE 2010**

ATTENDU QUE la création du poste de chef d'équipe de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières en 2009 a été bénéfique sur les résultats du projet;

ATTENDU QU'une des recommandations pour le renouvellement du projet en 2010 concernait le maintien du poste de chef d'équipe pour les prochaines éditions;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a fait une offre de stage dans diverses universités pour combler le poste de chef d'équipe afin d'enrichir le travail de l'Écopatrouille et les retombées pour la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE madame Marion Audouin, étudiante à la maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke a été sélectionnée parmi les personnes convoquées en entrevue.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE madame Marion Audouin soit embauchée comme chef d'équipe de l'Écopatrouille à compter du 3 mai jusqu'au 27 août 2010 et que cet emploi soit considéré comme un stage étudiant au sein de la MRC de Sept-Rivières;

QUE la MRC de Sept-Rivières détermine ultérieurement les conditions d'embauche de madame Audouin;

QUE madame Caroline Cloutier, agente de développement durable et responsable du projet de l'Écopatrouille, soit en charge de réaliser les activités de supervision et d'évaluation de madame Marion Audouin en lien avec la réalisation de ce stage".

N° 2010-04-068 **AUTORISER MADAME CHANTAL BOUCHARD, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL, À ASSISTER À LA FORMATION NATIONALE DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL, DU 4 AU 7 MAI 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Chantal Bouchard, agente de développement rural, à assister à la formation nationale des agents de développement rural, qui se tiendra à Tadoussac, du 4 au 7 mai 2010;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

N° 2010-04-069

**BONIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS DE LA FIRME ROCHE GROUPE-CONSEIL
LTÉE CONCERNANT L'ÉVALUATION DE L'EAU SOUTERRAINE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-LUC-LEFRANÇOIS**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières possède un système de désinfection et de traitement du puits d'alimentation en eau potable du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois;

ATTENDU QUE le 27 août 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs informait la MRC de Sept-Rivières qu'elle devait procéder à un échantillonnage d'eau potable à chaque jour d'ouverture du Centre communautaire en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

ATTENDU QUE l'échantillonnage demandé nécessite d'importantes ressources financières et de logistique;

ATTENDU QUE les fonctionnaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont proposé à la MRC de Sept-Rivières une solution alternative afin de se conformer à la réglementation, soit de procéder à l'évaluation de la qualité des eaux souterraines servant à l'alimentation en eau potable pour le Centre communautaire;

ATTENDU QUE cette solution pourrait avoir pour effet de diminuer le nombre d'échantillonnages nécessaires;

ATTENDU QUE la firme Roche Groupe-Conseil Itée a proposé une offre de services professionnels pour l'évaluation de la qualité des eaux souterraines servant à l'alimentation en eau potable pour le Centre communautaire au montant de deux mille cinq cent soixante dollars (2 560 \$), plus les taxes applicables.

ATTENDU la résolution 2009-03-059 du 31 mars 2009

ATTENDU la réception d'une correspondance reçue le 12 mars 2010, indiquant un dépassement de coûts de 1 231 \$ pour le dit projet;

ATTENDU QUE le montant du contrat initial reflétait un estimé de travail à faire, basé sur des honoraires professionnels à taux horaire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte de bonifier l'offre de services professionnels de la firme Roche Groupe-Conseil ltée pour l'évaluation de la qualité des eaux souterraines servant à l'alimentation en eau potable pour le Centre communautaire initialement prévu au montant de deux mille cinq cent soixante dollars (2 560 \$), plus les taxes applicables à 3 791,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE ces sommes soient puisées à même le poste budgétaire service scientifique et génie;

QUE le préfet et la direction générale de la MRC de Sept-Rivières soient autorisés à signer le contrat à intervenir." (Voir Annexe "E").

N° 2010-04-070

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLD DE LA HAUTE CÔTE-NORD POUR LA FORMATION NATIONALE DES AGENTS RURAUX

ATTENDU QUE la formation nationale des agents ruraux du Québec aura lieu sur la Côte-Nord, plus précisément à Tadoussac, du 4 au 7 mai 2010.

ATTENDU QUE le CLD de la Haute Côte-Nord sollicite la participation de chaque MRC ou CLD de la région afin de contribuer à l'activité « La Côte-Nord vous invite »

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation financière de 400 \$ à Solidarité Rurale du Québec pour l'organisation de l'activité « La Côte-Nord vous invite » dans le cadre de la formation nationale des agents ruraux.

QUE cette résolution soit acheminée au CLD de la Haute Côte-Nord et à Solidarité Rurale du Québec" .

N° 2010-04-071

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES À LA JOURNÉE DE GOLF DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE SEPT-ÎLES, LE 30 JUIN 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une subvention de 600 \$ pour l'activité bénéfice de la journée de golf de La Fondation du Centre hospitalier régional de Sept-Îles, le 30 juin 2010."

N° 2010-04-072 **NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD POUR LES ANNÉES 2010-2011 ET 2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Christian Lepage viendra à échéance le 22 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Sept-Rivières doit nommer une personne qui siègera sur le conseil d'administration pour une période de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme monsieur Christian Lepage, directeur des services de loisirs de la Ville de Port-Cartier, comme représentant de la MRC de Sept-Rivières pour le mandat 2010-2011 et 2011-2012, au sein du conseil d'administration de Loisir et Sport Côte-Nord."

N° 2010-04-073 **NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANTS ISSUS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES SUR LA COMMISSION SECTORIELLE RÉGIONALE SUR LE TRANSPORT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a décidé de mettre sur pied une Commission sectorielle régionale sur le transport;

ATTENDU QUE cette commission aura pour mandat d'assurer une vigie des activités de tous les organismes ou ministères qui ont des responsabilités de gestion et de développement reliées au domaine du transport;

ATTENDU QUE cette commission aura pour mandat de recommander à la Conférence régionale des élus des positionnements, stratégies et actions à prendre afin d'influencer ou d'initier une véritable planification stratégique pour répondre aux besoins de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord demande à la MRC de Sept-Rivières de nommer 2 représentants de son territoire, soit un représentant du domaine politique et un représentant du domaine socio-économique pour siéger sur la Commission sectorielle régionale sur le transport;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

" QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme monsieur Alain Lapière, à titre de représentant politique, et monsieur Bernard Gauthier, à titre de représentant du domaine socio-économique."

N° 2010-04-074 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LE PERSONNEL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

ATTENDU QUE le contrat d'assurances collectives des employés de la MRC de Sept-Rivières est à échéance le 1^{er} mai 2010.

ATTENDU QU'il est de l'intention de la MRC de renouveler sa police d'assurance #31694 auprès de l'assureur Standard Life pour une durée de 1 an.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapière,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières autorise le renouvellement de la police d'assurances collectives # 31694 de l'assureur Standard Life, auprès des services financiers Ronald Lévesque, conseiller en assurances collectives.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à ce renouvellement". (Voir Annexe "F").

N° 2010-04-075 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT ANNUEL 2009 DU CLD DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des états financiers et du rapport annuel 2009 du CLD de la MRC de Sept-Rivières." (Voir Annexe "G").

N° 2010-04-076 **PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR L'HERBICYCLAGE**

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur depuis 2005 dans la MRC de Sept-Rivières prévoit la réalisation d'une campagne de sensibilisation à l'herbicyclage;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté en février 2009 des recommandations face à la mise en œuvre du PGMR incluant la réalisation d'une campagne de sensibilisation dédiée à l'herbicyclage sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) a développé un projet de campagne de sensibilisation couvrant l'ensemble du territoire habité de la MRC de Sept-Rivières et ce, pour une durée de trois ans;

ATTENDU QUE la CPESI a demandé le soutien financier et en service de la MRC de Sept-Rivières pour la réalisation de cette campagne;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroi une aide financière de 22 000 \$ à la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur l'herbicyclage, touchant à l'ensemble du territoire habité de la MRC;

QUE l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières assure, durant la saison estivale, une partie de la distribution des outils de sensibilisation réalisés, une contribution équivalent à 10 000 \$ en service;

QU'un protocole d'entente soit signé entre les deux organisations afin de définir les modalités du partenariat."

N° 2010-04-077 **Acceptation du dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 15 avril 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 15 avril 2010".
(Voir Annexe "H").

N° 2010-04-078 **OCTROI D'UN CONTRAT – CAMPAGNE DE NETTOYAGE AU LAC DAIGLE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation auprès d'entreprises afin de procéder à une campagne de nettoyage au lac Daigle;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme a été déposée par l'entreprise « Équipements Nordiques » pour un montant total de 2 945,00 \$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie un contrat à l'entreprise «Équipements Nordiques» afin de procéder à une campagne de nettoyage au lac Daigle, pour un montant total de 2 945,00 \$ (taxes en sus); à ce montant s'ajoute aussi, sur pièces justificatives, les frais d'enfouissement chargés par la Ville de Sept-Îles.

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant". (Voir Annexe "I").

N° 2010-04-079 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'ARCHIVISTE EN DATE DU 28 FÉVRIER 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'archiviste en date du 28 février 2010". (Voir Annexe "J").

N° 2010-04-080 **Adoption du dépôt du rapport de comptabilité de janvier à mars 2010 pour la MRC de Sept-Rivières**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de comptabilité de janvier à mars 2010 pour la MRC de Sept-Rivières". (Voir Annexe "K").

N° 2010-04-081 **Adoption du dépôt du rapport de comptabilité de janvier à mars 2010 pour le TNO Lac-Walker**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de comptabilité de janvier à mars 2010 pour le TNO Lac-Walker". (Voir Annexe "L").

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

N° 2010-04-082 **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 20 avril 2010 soit et est levée à 16 h 45".

Signé
Laurence Méthot
Préfet

Signé
Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier